

**IMPORTANCE DE L'APPUI GOUVERNEMENTAL AU
PLAN D'ACTION POUR LA FERTILITE
DES SOLS : EXPERIENCE DU BURKINA FASO.**

**LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE DU BURKINA FASO.**

Le Burkina Faso compte plus de 80% de ruraux et l'agriculture constitue la principale source de revenus et d'emplois. Malgré les efforts qui ont été déployés pendant des décennies, force est de constater que la sécurité alimentaire n'est pas encore assurée.

Dans le but d'améliorer les performances du secteur agricole et d'une manière générale les conditions de vie de la population burkinabé, les autorités se sont engagées à élaborer une politique de développement agricole durable.

L'objectif global assigné au secteur agricole est d': "Assurer de manière continue la production agricole pour satisfaire les besoins des populations tout en maintenant et améliorant la qualité de la vie et de l'environnement".

La particularité et l'originalité de cette politique de développement agricole en cours d'élaboration est d'assurer une adéquation entre "Agriculture, Environnement et Population", et de mettre l'accent sur la durabilité".

L'une des stratégies prévues pour la mise en oeuvre de cette politique est la "Stratégie d'utilisation à grande échelle du Burkinaphosphate" dont il va être question dans les paragraphes ci-dessous.

L'accent est mis sur le Burkinaphosphate, car le pays dispose d'un important gisement de phosphates naturels dont les réserves sont estimées à 100 millions de tonnes à une coupure de 27% P₂O₅. Par ailleurs, le potentiel agronomique de ces phosphates a été mis en évidence à travers de nombreux travaux de recherches et d'expérimentation.

Sur un autre plan la carence très prononcée en phosphore dans le sol limite l'efficacité de l'azote et du potassium.

QUELQUES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE CETTE POLITIQUE

- Intensifier et accroître la production agricole**
- Freiner la dégradation des ressources naturelles, restaurer et maintenir l'équilibre écologique au milieu.**
- Améliorer la gestion de la fertilité des sols.**

STRATEGIE OPERATIONNELLE DE CETTE POLITIQUE

AMELIORER LA GESTION DE LA FERTILITE DES SOLS :

- l’inventaire et l’évaluation continue des ressources naturelles;**
- l’augmentation de la production et l’utilisation de la matière organique par une meilleure intégration agro-sylvo-pastorale;**
- l’utilisation des engrais minéraux en complément;**
- l’utilisation des techniques de lutte anti-érosives et de préservation des ressources naturelles.**

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT DE CETTE POLITIQUE

Assurer la valorisation des phosphates naturels du Burkina et de la matière organique pour recapitaliser la fertilité des terres et diminuer le coût des importations d'engrais minéraux.

La gestion de la fertilité des sols est une préoccupation du Burkina Faso. Ainsi l'Unité de Gestion de Fertilité des Sols (UGFS) a été mise en place pour élaborer la stratégie et le plan d'action pour la recapitalisation des terres.

Partant de la nécessité de conserver et de rehausser les capacités productives des sols, le Burkina Faso voudra en faire une affaire de toute la communauté mais en gardant le maintien de la fertilité restaurée sous la responsabilité du producteur.

**MEMBRES DU COMITE AD HOC DE L'UNITE
DE GESTION
DE LA FERTILITE DES SOLS.**

- Ministère de l'Agriculture : 11 membres**

- Ministère des Enseignements
Secondaire Supérieur et de la
Recherche Scientifique : 1 membre**

- Ministère du Commerce, de
l'Industrie et de l'Artisanat : 1 membre**

- Ministère de l'Economie et des
Finances : 1 membre**

- Ministère de la communication et
de la Culture : 1 membre**

- Ministère de l'Environnement et
de l'Eau : 2 membres**

- Chambre de Commerce : 1 membre**

**ORGANISATION D'UN CONCOURS NATIONAL
EN VUE D'ENCOURAGER L'UTILISATION
DE LA FUMURE ORGANIQUE ET
DU BURKINAPHOSPHATE**

OBJECTIFS DU CONCOURS

Objectif global

Contribuer à la vulgarisation de l'utilisation de la fumure organique et du Burkinaphosphate

Objectif spécifiques

- a) faire connaître le potentiel agronomique de la combinaison fumure organique / Burkinaphosphate et les techniques de production.**
- b) créer un effet d'entraînement dans la promotion du burkina phosphate et de la fumure organique.**
- c) récompenser les producteurs qui seront illustrés par la maîtrise de la production et l'utilisation combinée de la fumure organique et du Burkinaphosphate.**

DECRET PORTANT ORGANISATION

DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Article 16: L'Unité de Gestion et de la fertilité des Sols est chargée:

- de la formulation de stratégies de restauration et de maintien de la fertilité des sols,**
- de l'élaboration des plans d'actions pour l'amélioration de la fertilité des sols et la promotion d'une production agricole durable,**
- de la coordination au niveau national des actions de lutte contre la dégradation des sols.**

Elle est dirigée par un Coordonnateur.